

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 juin 2021

XXVI. Approbation exonération des droits d'inscription pour les doctorants lauréats du programme PAUSE

Le Programme national d'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil (PAUSE), créé le 16 janvier 2017, accorde des financements incitatifs aux établissements d'enseignement supérieur et aux organismes de recherche publics projetant d'accueillir des scientifiques en situation d'urgence et les accompagne dans leurs démarches.

Les premiers appels à projet proposaient des co-financements pour des chercheurs, maîtres de conférences et professeurs en exil. Deux chercheurs ont été lauréats à l'UO en 2017 et 2018 (laboratoires ISTO et CEDETE – financement d'une année / chercheur, 60% PAUSE et 40% UO).

Depuis 2019, de nouveaux appels à projets visent à financer des contrats doctoraux à 100% sur 3 ans pour des étudiants en exil. Il est proposé d'exonérer les futurs lauréats de ce programme des frais d'inscription en doctorat.

Pour information, 2 doctorants lauréats, accueillis en 2019 et 2020, sont actuellement présents à l'université (laboratoires PRISME et LaMé).

Le Conseil d'Administration approuve l'exonération des droits d'inscription pour les doctorants du programme PAUSE.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	
Membres présents :	22
Membres représentés :	6
Total :	28

Décompte des votes :

Absentions :	-
Votants :	28
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 01/07/21

Le Président de l'Université

Éric BLOND

Présidente CAc	DGS	Rectorat
VPCA	DRH	SAJ
VPCR	DAF	
VPCFVU	Agent Comptable	
VP délégué aux « Moyens »		